

Date de la convocation :
12 mars 2024

PROCES VERBAL
du conseil municipal n° 2
Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre PAILLAS, Maire

Sont présents : Pierre PAILLAS, Sylvie GRAVIER, Jaime GIL, Claude DADAGA, Nadia DALENS

Représentés : Guillaume DE THELIN par Sylvie GRAVIER

Excusés : Jean-Paul MARION, Bonnie HEBERT

Absents : Maïlis MARTINSSE

M. Claude DAGADA a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2024.

- Délibérations
 - Répartition des résultats du budget de l'eau entre le budget général et le budget assainissement
 - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 (Général et Eau) et affectation des résultats.
 - Adhésion à Tigéo
 - Demande de subvention au titre de amendes de police
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

D-2024-005 Objet : Vote du compte administratif complet - Eau_milhars

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie GRAVIER, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 909.02		1 908.03		47 817.05
Opérations de l'exercice	56 534.37	67 071.80	52 281.71	45 679.63	108 816.08	112 751.43
TOTAUX	56 534.37	112 980.82	52 281.71	47 587.66	108 816.08	160 568.48
Résultat de clôture		56 446.45	4 694.05			51 752.40
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement						
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						
45 000.00						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

4 694.05	au compte 1068 (recette d'investissement)
51 752.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Votants : 5 Pour : 5 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-006 Objet : Vote du compte administratif complet - Milhars

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie GRAVIER, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		176 875.95		11 457.91		188 333.86
Opérations de l'exercice	298 567.38	354 624.15	189 296.63	156 301.05	487 864.01	510 925.20
TOTAUX	298 567.38	531 500.10	189 296.63	167 758.96	487 864.01	699 259.06
Résultat de clôture		232 932.72	21 537.67			211 395.05
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						
184 090.00						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits

et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

81 517.67	au compte 1068 (recette d'investissement)
151 415.05	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Votants : 5 Pour : 5 Abstentions :0 Contre : 0

D-2024-007 Objet : Clôture du service de l'eau et intégration des résultats d'exploitation 2023 dans le budget général et le budget assainissement

Vu les articles L 1321 et L 2224 le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté 12-2023-10-05-00007 du 5 octobre 2023 du préfet de l'Aveyron sur l'adhésion de la commune de Milhars au Syndicat Mixte des Eaux de Lévezou-Ségala (SMELS) ;

Vu la délibération n° 2023-31 du conseil municipal du 19 décembre 2023 sur le transfert au 1^{er} janvier 2024 de la compétence « Eau potable » exercée par la commune au SMELS ;

Vu les résultats budgétaire 2023 du budget Eau ;

Le Maire propose d'affecter l'excédent cumulé à la section de fonctionnement du compte administratif du budget EAU (service eau et assainissement) 2023, d'un montant de 56 446.45 € de la façon suivante :

- 4 694.05 € à la couverture du besoin de financement du budget assainissement.

Sur le solde restant, soit 51 752.40 € :

- 1/3 (soit 33.33 %), = 17 249.07 € au budget assainissement

- 2/3 (soit 66.67 %), = 34 503.33 € au budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents **décide** d'intégrer :

- dans **le budget principal** de la commune les résultats suivants :

Recette Fonctionnement	Chap. 002 :	34 503.33 €
------------------------	-------------	-------------

- dans **le budget assainissement** :

Dépense Investissement / Chap.001 :	4 694.05 €
-------------------------------------	------------

Recette d'investissement (couverture d'autofinancement) / Art.1068 :	4 694.05 €
--	------------

Recette Fonctionnement / Chap.002 :	17 249.07 €
-------------------------------------	-------------

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-008 Objet : Adhésion à TIGEO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à l'association TIGEO, Tarn Information Géographique, en tant que membre associé.

Il précise que cette association a pour vocation, sur le territoire tarnais, de faciliter l'accès, la création et la diffusion d'information géographique, dans le but de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques et le développement de projets de territoires. Dans cet objectif, TIGEO anime un projet départemental permettant à ses membres de disposer de ressources de facilitation de ses démarches, en lien avec l'information géographique.

Outre la participation au projet départemental, les membres associés peuvent, le cas échéant, solliciter la mise en place d'un SIG Communal par simple courrier.

D'autres services sont proposés sous forme de prestation, un devis sera fourni sur simple demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

- Décide d'adhérer à l'Association TIGEO,
- Approuve les statuts de l'Association TIGEO,

- Déclare avoir pris connaissance du descriptif des services à disposition des membres et, le cas échéant, les conditions d'accès aux services supplémentaires,
- Décide d'adhérer au service SIG Communal et en approuve les conditions particulières d'utilisation,
- S'engage à verser la cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale de l'Association TIGEO,
- Désigne Monsieur Pierre PAILLAS en sa qualité de Maire, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de TIGEO
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'Association TIGEO et ses activités.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-009 Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2024, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'agrandissement du parking du chemin de la rivière pour sécuriser et augmenter le stationnement, **d'un montant de 22 170 € HT** (soit 26 604 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Tarn pour financer ces travaux.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- L'horaire des réunions du Conseil posant problème les prochaines réunions seront fixées à 20h ou 20h30.
- Rappel visite de Monsieur le Sous-Préfet le mercredi 27 mars à 10h.

Prochaine réunion du Conseil le 4 avril à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Milhars, le 22 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Claude DAGADA

Le Maire,

Pierre PAILLAS